

Festival d'Aix-les-Bains - Séjour des Jeunes CHARTRE DU RESPECT MUTUEL

Principe

Le Séjour des Jeunes à Aix-les-Bains est organisé par la Fédération Française de Scrabble (FFSc) et s'adresse aux benjamins, cadets et juniors licenciés dans les clubs civils, jeunes ou scolaires.

La FFSc met tout en œuvre pour assurer le meilleur déroulement possible du séjour des jeunes, l'organisation, l'encadrement et l'arbitrage étant assurés par des bénévoles.

Cette charte est créée dans le but de développer les relations entre les jeunes et les accompagnateurs, organisateurs, arbitres afin de garantir le bon déroulement du Séjour des Jeunes, dans le cadre du Séjour d'Aix-les-Bains. L'auteur de cette charte est la Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires (DNSJS), organe technique dépendant de la Fédération Française de Scrabble (FFSc).

Les responsables de l'encadrement et de l'organisation sont chargés de faire respecter cette charte, supervisée par la DNSJS. Il est de la responsabilité de la FFSc que les organisateurs et les accompagnateurs respectent la dignité des jeunes participants.

L'inscription d'un jeune au Séjour des Jeunes, et l'autorisation parentale à y participer, datée et signée par le responsable légal du jeune, impliquent l'engagement à respecter scrupuleusement cette charte en tous points.

Charte du respect mutuel

Respect des personnes

Chaque jeune participant au séjour est tenu de respecter les autres jeunes partageant le même séjour ou le même voyage. Il est à plus forte raison tenu de respecter les personnes côtoyées ou rencontrées à l'occasion de ce séjour ou en dehors. Les comportements agressifs ou injurieux sont évidemment à proscrire et tout problème rencontré est à signaler à l'encadrement seul habilité à le traiter.

Respect des biens

L'hébergement est mis en place dans des centres de vacances, des internats, des auberges de jeunesse, des hôtels, qui sont la propriété privée d'organismes qui prêtent ou louent leurs locaux, en partenariat avec la FFSc. Il est impératif que ces lieux soient maintenus dans l'état de propreté et de qualité dans lesquels ils ont été trouvés à l'arrivée. Il en va de même pour les installations mises à disposition pour les besoins du Festival d'Aix-les-Bains. Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire sera susceptible de donner lieu à des poursuites, à des demandes de réparation et à des sanctions disciplinaires.

Respect du programme

Le séjour est organisé par la DNSJS, sous contrôle de la FFSc et dans le respect du cahier des charges approuvé par la FFSc. Les accompagnateurs sont chargés d'appliquer le programme prévu. Les jeunes participant au séjour organisé sont tenus de respecter ce programme, les lieux et les horaires qui y sont définis, et de participer à son bon déroulement.

Respect de l'éthique sportive

Chaque compétiteur s'engage à respecter l'esprit du jeu, tant dans les règles qu'au travers du travail des arbitres et des organisateurs, également bénévoles, en observant les consignes et les recommandations formulées (exemples : rester à sa table de jeu tant que l'arbitre n'est pas passé pour valider le score, ne pas intervenir auprès des ramasseurs en cas de litige avec une décision arbitrale, ne pas gêner ou altérer le travail des arbitres et des organisateurs).

Prescriptions particulières

- La consommation d'alcool ou de substances illicites quelconques est rigoureusement interdite.
- Les sorties du lieu d'hébergement non prévues au programme, sans l'accord préalable du responsable de l'encadrement des jeunes et sans l'accompagnement d'au moins un membre de l'encadrement, sont formellement interdites.
- Ils doivent respecter les heures de levers et de couchers.
- La mixité est strictement interdite dans les chambres.

Engagement des accompagnateurs

Les accompagnateurs s'engagent

- à respecter et faire respecter la dignité des jeunes,
- à ne pas les inciter à contourner cette charte,
- à tout mettre en œuvre pour assurer ou faire assurer leur sécurité.

Sanctions

Le respect de cette charte est supervisé par la DNSJS, représentée par certains de ses membres présents lors du séjour en question. En cas de non-respect d'un des points de cette charte, les jeunes concernés peuvent se voir infliger diverses sanctions, adaptées selon le lieu où se déroule le championnat et suivant la gravité de la faute :

- avertissement disciplinaire,
- annulation des résultats et des points ou points de performance de leur compétition,
- exclusion de l'hébergement et remise aux parents ou responsable légal,
- interdiction de participation à certaines épreuves nationales, voire internationales pendant une durée à déterminer.

Ces sanctions seront décidées sur proposition des membres de la DNSJS présents, par le comité directeur de la FFSc, en présence du jeune concerné, et après audition de l'intéressé et des animateurs ou responsables de l'encadrement concernés.

La DNSJS remercie solennellement les jeunes de bien vouloir respecter cette charte et d'en encourager l'application.